



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2021 – 020

Séance du 31 mars 2021

DEPLOIEMENT D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE)

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 17 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 24 mars 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Denis PRIOURET, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX, , Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Jean-Luc LEGER ; Céline COLLET-DUFAYS ; Alex SAINTRAPT.

Monsieur Claude BIALOUX présente le rapport suivant :

En septembre 2020 lors de la séance du 21 septembre, le bureau s'était prononcé pour la cooptation des Espaces Info Énergie portés par d'une part par l'Association Énergie pour Demain et d'autre part par le SDEC et le CPIE des Pays Creusois pour soutenir leur candidature relative à la mise en œuvre des plateformes en devenir afin que le service d'accompagnement aux travaux énergétiques des ménages ne soit pas interrompu.

Il s'agit maintenant de positionner la collectivité au sujet du déploiement d'une Plateforme Territoriale de rénovation énergétique (PTRE) 2022-2023 pour répondre à un nouvel appel à manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine au plus tard pour la mi-octobre.

Le SDEC et le GIP Creuse Habitat auxquels Creuse Grand Sud adhère proposent de co-animer et de co-porter une démarche de construction d'une PTRE départementale en partenariat étroit avec les EPCI associés. Cette démarche de réflexion devra aboutir à la définition collective du périmètre d'intervention, des missions, du fonctionnement de la PTRE ainsi que de son plan de financement et de sa gouvernance.

Les PTRE assurent des missions en faveur de la transition énergétique en cohérence avec le projet de territoire de la Communauté de communes, sa politique habitat et en particulier avec son dispositif « Dorémi » de rénovation globale et performante des maisons individuelles qui ciblent également les professionnels de la rénovation.

Notre territoire est particulièrement concerné par la précarité énergétique, les besoins sont d'autant plus importants que le bâti est ancien, la population âgée avec de faibles ressources. Ce service public demeure essentiel pour le bénéfice des habitants et il paraît opportun de se

positionner pour le déploiement d'une PTRE départementale en retenant la proposition du SDEC et du GIP habitat de co-animer et de co-porter avec les EPCI la démarche de réflexion.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De se positionner** favorablement pour le déploiement d'une candidature Creusoise de mise en œuvre d'une PTRE pour les années 2022-2023,
- **De valider la proposition du SDEC et du GIP Creuse Habitat** pour co-animer et co-porter la réflexion de cette future PTRE afin d'en définir les modalités organisationnelles et financières en y associant notre Communauté de communes au même titre que les autres EPCI Creusois.

Ainsi fait et délibéré le 31 mars 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le 13/04/2021

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

